

Nombre de membres
en exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
Date de la convocation :
25.01.2024
Date d'affichage :
25.01.2024



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE du 05 Février 2024

Présents : M. MOREAU Serge, Maire, Mmes : DAUSSET M., JACOB I., LE POTIER P., PICHON S.,
MM : M. CARRE L., DABILLY P., LABARRE P., LIGONNIERE E., TALON T., THIVELLIER D.,
URBANOVSKY L.

Excusé : LACOMBE Dominique ayant donné procuration à M. URBANOVSKY L.

La séance débute à 18h35

1-Reprise de l'actif de l'AFR suite à sa dissolution – Délibération 01.05.02.2024

Le Maire expose que le bureau de l'AFR d'Antogny le Tillac, a dans sa délibération du 17 juin 2015 demandé sa dissolution et proposé que :

- l'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune pour l'euro symbolique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

- Que les actif et passif de l'association soient rachetés par la commune pour l'euro symbolique.
- De donner tout pouvoir à M. le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,

2-Contrat de maintenance de la hotte du Bar-Restaurant « Le Tillac »

Le système d'aspiration du restaurant « Le Tillac » subit des pannes récurrentes depuis quelques mois. L'entreprise Plumé-Thomasseau propose un contrat de maintenance supposé réduire les coûts de réparations futures. Avant toute signature potentielle, Monsieur le Maire souhaite s'assurer de la remise en état effective du matériel suite aux différentes interventions.

3-Assainissement

Suite à l'audit mené concernant le traitement des eaux usées sur la commune il est convenu de la construction d'une nouvelle station d'épuration, l'ancienne devenue trop polluante et énergivore. Plusieurs propositions doivent être étudiées.

3.1- Localisation de la future station d'épuration

De nombreuses règles régissent l'implantation des stations d'épuration. C'est pourquoi une zone a été prédéfinie pour l'installation de la nouvelle. La Commune devra donc acquérir une nouvelle parcelle parmi celles présentées en annexe 1.

3.2- Signature du nouveau contrat d'assistance relative aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration – Délib 02.05.02.2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la construction de la nouvelle station d'épuration nécessitera une assistance spécifique dans sa réalisation.

Le SATESE 37 propose une assistance relative aux travaux de construction de la nouvelle station sur la base d'une refonte totale d'un dispositif autre qu'une boue activée ou assimilée. Dès l'avant projet et jusqu'à plusieurs mois après, la commune bénéficiera d'un accompagnement technique complet.

Cette prestation s'élève à 5590€ payables en cinq fois, lors des exécutions de chaque phase.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat présenté et à mandater la somme à l'art 622 du Budget assainissement.

3.3- Signature de la proposition d'élaboration et le règlement d'assainissement - Délib 03.05.02.2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors de la construction de la nouvelle station d'épuration, l'élaboration d'un règlement serait nécessaire.

Le SATESE 37 propose son assistance pour l'élaboration et la rédaction dudit règlement. Cette prestation s'élève à 780€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat présenté et à mandater la somme à l'art 622 du Budget assainissement.

3.4- Télésurveillance des postes de relevages

La surveillance des postes de relevages est l'un des points à régulariser conformément à l'audit. Aussi, pour un meilleur traitement des anomalies ou autre panne, la télésurveillance est une solution à privilégier. Néanmoins, ce système nécessite des modifications occasionnant des coûts. Un premier devis a été établi par la SAUR ; celui-ci tenant compte de l'ancienne station doit être modifié. Néanmoins, le conseil autorise le Maire à signer le devis et à engager les dépenses nécessaires.

4-Modification du réseau moyenne tension 20 000V

Enedis a exposé au Maire les travaux envisagés pour la refonte du réseau de la moyenne tension au niveau de Séligny et de Faîte. Les lignes aériennes actuelles seront déposées et les nouvelles seront enterrées. Les travaux devraient commencer en 2025. De fait, il faudrait repousser d'autant la réfection de la voirie envisagée sur Séligny.

5-INFORMATIONS DIVERSES

- Un déjeuner est organisé par Mme Colboc le lundi 19 février au restaurant « Le Tillac ». Monsieur le Maire s'y rendra en compagnie de plusieurs élus communaux et locaux (Madame P. Le Potier et Messieurs T. Brunet, A. Dubois, J-J. Roy, E. Ligonnière, D. Thivellier).
- L'école primaire des Ormes a demandé une participation communale pour le voyage scolaire des CM2 (1 élève). Une subvention de 50€ par élève a été accordée.
- L'école Saint Gabriel de Dangé-Saint-Romain a demandé une participation communale pour le voyage à Londres des CM1 CM2 (1 élève). Une subvention de 50€ par élève a été accordée.
- Le Lycée Branly a demandé une participation communale pour le voyage en Angleterre de 2 élèves. Une subvention de 50€ par élève a été accordée.
- La vente de cartes pour les repas du banquet des trois communes se termine bientôt ; il reste 4 carnets soit 40 tickets à vendre.
- La borne WIFI a été installée à l'angle de la Mairie, côté Pôle. Elle devrait permettre un accès au réseau dans un rayon de 150m aux alentours.
- La Commune pourrait être intégrée dans le secteur du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine. Une révision de la charte a donné lieu à une enquête publique qui s'est tenue du 20 décembre au 31 janvier.
- La CCTVV débute une enquête concernant la mobilité sur le territoire ; elle est disponible du 05 février au 11 mars 2024.

La séance est levée à 19h40

